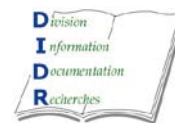


7 décembre 2017



La milice congolaise « *Les douze apôtres* »

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Une milice aux ordres du pouvoir agissant en toute impunité	3
1.1. Jean-François Ndengué et « <i>les douze apôtres</i> »	3
1.2. Profils et parcours des individus membres des « <i>douze apôtres</i> »	4
2. Exactions imputées aux « <i>douze apôtres</i> »	5
2.1. Assassinats en octobre 2015 dans les quartiers Sud de Brazzaville	5
2.2. Rafles au sein de la communauté Iari dans le Sud de Brazzaville en juillet 2016 ...	6
2.3. Attaques de commissariats à Brazzaville en avril 2016 pour justifier une intervention militaire dans le Pool	6
Bibliographie	8

Résumé : caractéristiques principales et exactions imputées aux « *douze apôtres* », milice aux ordres du pouvoir congolais

Abstract: Main characteristics and exactions committed by the pro-governmental militia called "*les douze apôtres*".

1. Une milice aux ordres du pouvoir agissant en toute impunité

De nombreuses sources (notamment des blogs ou des sites web animés par des Congolais résidant en France dont la fiabilité est sujette à caution) présentent « *les douze apôtres* » comme un groupe de miliciens aux ordres du pouvoir congolais, coupables d'exactions à l'encontre de civils et de la répression de l'opposition.

Dans un rapport paru en août 2016, Maurice Massengo-Tiassé¹ soutient que plusieurs milices à la solde du pouvoir congolais, notamment « *les douze apôtres* », « *commettent leurs forfaits en toute impunité* ».²

Selon le blogueur Jean-Claude Beri, « *les douze apôtres* » et d'autres milices à la solde du pouvoir « *se meuvent dans un environnement où tout leur est permis : le droit de tuer, le droit d'épouvanter le peuple, le droit d'arrêter, le droit de torturer. Ils se livrent à des exécutions, des arrestations sauvages (surtout nocturnes), à des tueries de masse* ».³

Un article paru en novembre 2015 sur un blog intitulé *Demain le Congo Brazzaville* (blog animé par l'opposant Mouvimat Ibouanga Loundou, secrétaire-général du Collectif congolais pour la démocratie et la solidarité - CCDS) indique : « *Au Congo, seul le régime du Parti Congolais du Travail [le PCT est le parti de la majorité présidentielle] possède des armes de guerre qu'il distribue à sa guise à ses « bébés noirs », à ses « douze apôtres », entre autres brigands en treillis. La milice ethnique tient lieu de « force publique » au Congo* ».⁴

1.1. Jean-François Ndenguét et « *les douze apôtres* »

Divers observateurs évoquent les liens existant entre l'actuel directeur général de la police congolaise, Jean-François Ndenguét, et « *les douze apôtres* ».

Selon Ghys Fortuné Dombé Bemba,⁵ « *Jean-François Ndenguét entretient un groupe d'ex-Ninjas et de bandits qui pratiquent les arts martiaux et autres, aujourd'hui cooptés par la milice « Les douze apôtres ». Tous ces bandits ont la particularité de rouler à bord des véhicules de la police, et de porter des tenues aux poches bien garnies d'argent soit extorqué ou reçu de leur commanditaire* ».⁶

¹ En août 2016, plusieurs organisations de la société civile et partis politiques congolais ont déposé un rapport auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Ce rapport a été supervisé par Maurice Massengo-Tiassé, ancien deuxième vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme du Congo-Brazzaville. Ce dernier a fui Brazzaville en avril 2016. Maurice Massengo-Tiassé a en outre dirigé une radio associative, le réseau Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH), qui a ouvert son antenne aux opposants au référendum constitutionnel. Selon *Le Monde*, à la veille du référendum constitutionnel du 25 octobre 2015, « *la police a investi les locaux de la FRTDH. Les hommes du général Jean-François Ndenguét, chef de la police congolaise, ont saisi le matériel. Une semaine plus tard, ils sont revenus pour saccager les locaux* » [*Le Monde*, « Répression à huis clos au Congo-Brazzaville », 30/04/2016].

² *Paris Match*, « Congo-Brazzaville : "Ne ramassez pas les corps !" », 15/09/2016.

³ BERI Jean-Claude, « Congo-Brazzaville : La république des soldatesques », *Dac-presse.com*, 02/12/2015.

⁴ *Demainlenouveaucongobrazzaville.org*, « L'Etat terroriste du Congo doit libérer Paulin Makaya », 24/11/2015.

⁵ Directeur de publication du journal *Talassa*, le journaliste Ghys Fortuné Bemba Dombé a été incarcéré en janvier 2017 à la Maison d'arrêt de Brazzaville et inculpé pour « *complicité d'atteinte à la sûreté intérieure* », pour avoir relayé les vœux à la nation du pasteur Ntumi (RFI, « Congo: le journaliste Ghys Fortuné Dombé Bemba inculpé », 14/01/2017).

⁶ DOMBE BEMBA Ghys Fortuné, « (Congo-Brazzaville) La traque de Ntumi dans le Pool : Un prétexte pour justifier l'intervention de la G.R », *Blog Congonews-Brazzaville*, 23/04/2016.

En novembre 2015, Elie Smith⁷ souligne que « les douze apôtres » « constituent la milice du directeur général de la police congolaise ». Ce journaliste évoque notamment un simulacre d'arrestation de miliciens, à qui Jean-François Ndenguët aurait offert 500 000 Francs CFA pour « faire le sale boulot » dans les quartiers Sud de Brazzaville : « Pour se disculper, Ndenguët les a fait arrêter, juste une petite mise en scène pour paraître aux yeux des populations des quartiers Sud comme leur protecteur. Ainsi, Ndenguët théâtralise ses horreurs [...] Aux dernières nouvelles, tous ses bandits qui ont terrorisé les populations des quartiers sud, viennent d'être libérés ».⁸

D'après l'Association Union-Congo (une association de Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Paris, dont le ton est manifestement très hostile au pouvoir en place à Brazzaville), « les douze apôtres agissent sous les ordres de Ndenguët dans la région du Pool et dans le Sud du Congo ».⁹

Selon Maurice Massengo-Tiassé, Jean-François Ndenguët, présenté comme « l'un des hommes clef de l'appareil répressif du président », a sous ses ordres « une milice connue sous le nom des douze apôtres ».¹⁰

Un article paru sur le site web *Brazzaneews* (média en ligne ouvertement hostile au pouvoir congolais et dont la crédibilité est sujette à caution) soutient que « les douze apôtres sont des ex-combattants que le Directeur de la Police [Jean-François Ndenguët] fait loger dans sa propriété de Ouenzé [à Brazzaville-Nord] ».¹¹

1.2. Profils et parcours des individus membres des « douze apôtres »

Les sources consultées fournissent des indications diverses, voire contradictoires, concernant les profils (notamment leurs parcours et leurs origines) des individus faisant actuellement partie des « douze apôtres »

Selon l'Association Union-Congo, « les douze apôtres » sont « des ex-combattants de Willy Matsanga et des ressortissants du Pool ».¹² Pour sa part, Ghys Fortuné Dombé Bemba affirme qu'ils comptent notamment « des ex-ninjas et des bandits qui pratiquent les arts martiaux ».¹³

Elie Smith estime que « les douze apôtres » sont des miliciens « recrutés en toute discrétion par Cyriaque Tanguila, l'homme des sales besognes de Jean-François Ndenguët, dans les quartiers sud de Brazzaville ». Ils « se composent essentiellement des disciples du défunt et ancien guerrier Willy Matsanga [décédé en octobre 2014] ».¹⁴

Le blogueur Jean-Claude Beri indique qu'ils se composent « de jeunes recrues du fief proches d'Oyo¹⁵, de Rwandais, d'ex-FAZ [Forces armées zaïroises], et de Burundais ».¹⁶

⁷ Elie Smith est un journaliste camerounais expulsé du Congo le 26 septembre 2014. Selon la Direction de la police congolaise, Elie Smith a été expulsé en raison « de nombreux actes et propos séditieux et subversifs » et pour « avoir été en intelligence avec les puissances étrangères œuvrant contre les intérêts de la République du Congo ». [*Pagesafrik*, « Elie Smith expulsé du Congo : Brazzaville invoque des « actes et propos séditieux et subversifs », 27/009/2014].

⁸ SMITH Elie, « Les miliciens de Jeans François Ndenguët arrêtés dans les quartiers sud, viennent d'être libérés avec en prime 1.000.000 CFA à chacun », *Sukissa*, 11/11/2015.

⁹ Association UNION-CONGO, « Communiqué de presse : Jean-François Ndenguët doit cesser de prendre le Pool pour son assurance-vie », 01/10/2016.

¹⁰ *Paris Match*, art.cit.

¹¹ Association UNION-CONGO, art.cit.

¹² *Ibid.*

¹³ DOMBE BEMBA Ghys Fortuné, art.cit.

¹⁴ SMITH Elie, art.cit.

¹⁵ Situé dans le département de la Cuvette, Oyo est le village natal de Denis Sassou Nguesso. De nombreuses sources congolaises présentent cette localité comme le « fief » du président congolais.

¹⁶ BERI Jean-Claude, art.cit.

2. Exactions imputées aux « douze apôtres »

Le 25 octobre 2015, le pouvoir congolais a organisé un référendum (boycotté par l'opposition) pour faire adopter des modifications constitutionnelles ayant permis à Denis Sassou Nguesso, de briguer un troisième mandat présidentiel consécutif. Ce dernier a été réélu en mars 2016, avec 60,39 % des voix, à la faveur d'un scrutin jugé « *non crédible* » par de nombreux observateurs.

Dans les jours ayant précédé le référendum du 25 octobre 2015, les opposants ont appelé à des marches « *pour protester contre ce qu'ils estiment être une manœuvre du pouvoir* » permettant à Sassou Nguesso de se représenter.¹⁷ Ces manifestations de l'opposition ont été durement réprimées. Des violences ont notamment éclaté après l'annonce publique, le 21 octobre 2015, de l'interdiction d'un rassemblement contre le référendum annoncé pour le début de l'après-midi par une opposition ayant appelé à la « *désobéissance civile* ». Un « *déploiement inhabituel de forces de l'ordre a été observé* » dans le Sud de Brazzaville, considéré comme l'un des bastions de l'opposition. Interviewé par *Le Monde* le 21 octobre 2015, Paul Marie M'Pouele, responsable du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (FROCAD), a notamment déclaré : « *Les forces de l'ordre tirent en l'air à balle réelle, lancent des gaz lacrymogènes, et un hélicoptère survole les manifestants au moment où je vous parle* ». ¹⁸

2.1. Assassinats en octobre 2015 dans les quartiers Sud de Brazzaville

Plusieurs sources évoquent l'implication des « douze apôtres » dans les exactions commises lors de la répression des manifestations de l'opposition menée en octobre 2015 dans les quartiers Sud de Brazzaville.

Selon Jean-Claude Beri, « *les douze apôtres* » sont responsables « *d'assassinats odieux de valeureux compatriotes, dont on attend toujours que justice leur soit rendue, du 20, 21, 22 Octobre 2015* ». ¹⁹

Ces allégations sont relayées par Elie Smith qui soutient que « *les douze apôtres se sont chargés du sale boulot pendant le soulèvement populaire du 20 octobre 2015 dans les quartiers sud de Brazzaville [...] Ce sont eux qui ont assassiné plus d'une vingtaine de personnes dans cette partie de la capitale congolaise* ». ²⁰

Le 28 mai 2016, le réseau Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH) a mis en ligne sur YouTube une vidéo intitulée « *L'escadron de la mort (Douze apôtres) démasqué par le Forum le 20 octobre 2015* », assortie du commentaire suivant : « *La révolte du 20 octobre 2015 à Bacongo - La Radio Télé Forum des droits de l'homme cible des tueurs* ». Cette vidéo montre des scènes de destructions, des incendies, des habitants du quartier faisant face à des hommes en armes, des bruits de détonations, etc. ²¹

¹⁷ RFI, « Congo-Brazzaville: l'opposition dans la rue contre le référendum », 20/10/2015.

¹⁸ *Le Monde*, « Congo : plusieurs morts dans des heurts à cinq jours du référendum constitutionnel », 21/10/2015.

¹⁹ BERI Jean-Claude, art.cit.

²⁰ SMITH Elie, art.cit.

²¹ Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH), « L'escadron de la mort (Douze apôtres) démasqué par le Forum le 20 octobre 2015 », vidéo mise en ligne sur YouTube le 28 mai 2016.

Le site web *Brazzaneews* évoque la situation d'un militant de l'opposition ayant manifesté contre le référendum constitutionnel : « *Il s'appelle Modé Moukouloumpa. C'est un jeune qui vivait à Bacongo, à Mabouaka, il a été enlevé par les 12 apôtres au mois d'octobre 2015 [et conduit] au commissariat central. Son seul péché avoir été à la tête de la contestation contre le changement de la Constitution. Jean-François Ndengué et ses douze apôtres lui ont bousillé ses deux pieds à l'aide d'un marteau. La scène s'est passée dans la rue Jeanne d'arc, à Bacongo* ». ²²

En novembre 2015, Elie Smith soutient que : « *Jean-François Ndengué aurait remis 1 000 000 de Francs CFA²³ par personne [à des miliciens issus du groupe des douze apôtres], le temps pour eux de se préparer à affronter les prochaines manifestations de l'opposition, qui s'annoncent plus violentes dans les principales villes congolaises* ». ²⁴

Un article paru en novembre 2015 sur le site web *Brazzaneews* indique que : « *Ces derniers temps, des enlèvements nocturnes de jeunes gens et filles font rage dans les quartiers sud de Brazzaville* ». Ces faits sont « *opérés discrètement, et parfois, au vu et au su de toute le monde, par des inconnus sous couvert de la Force publique* ». Cette source soutient en outre que « *depuis quelques jours, des corps sans vie de jeunes garçons* » sont retrouvés par des pêcheurs sur le fleuve Congo. « *Les personnes visées et mortes seraient des partisans ou des sympathisants de l'opposition, créant une psychose dans certains quartiers* », où certains habitants évoquent l'existence « *d'escadrons de la mort* » ²⁵.

2.2. Rafles au sein de la communauté lari dans le Sud de Brazzaville en juillet 2016

Selon le FRTDH, en juillet 2016, des mamans de Brazzaville ont lancé un appel en lari « *contre le criminel Jean François Ndengué, auteur de nombreuses rafles dans les quartiers sud de Brazzaville [...] Excédées par de nombreuses rafles de leurs enfants, les mamans de Brazzaville ont lancé, au micro de la FRDTH, un appel à toutes les mamans pour faire une marche populaire* ». ²⁶

Deux jours après la diffusion de cet appel, les installations du FRTDH auraient été « *saccagées par la police et ses supplétifs (les douze apôtres)* ». ²⁷

2.3. Attaques de commissariats à Brazzaville en avril 2016 pour justifier une intervention militaire dans le Pool

Selon Ghys Fortuné Dombé Bemba, « *les douze apôtres* » ont pris part à « *des actes de provocations* » en avril 2016.

Ainsi, « *Le 4 avril 2016, jour de la proclamation des résultats définitifs de la présidentielle, le pouvoir de Brazzaville a simulé des attaques armées dans plusieurs commissariats de police des quartiers-sud de Brazzaville [...] Ces attaques ont causé la mort de plusieurs personnes et donné lieu à des interpellations [...] Sous prétexte de traquer les ex-Combattants Ninjas accusés d'être responsables des attaques des commissariats au sud de Brazzaville, la Garde Républicaine (GR) et plusieurs unités spécialisées de la Force publique ont quitté Brazzaville pour aller bombarder plusieurs*

²² *Brazzaneews*, « Jean François Ndengué et ses 12 Apôtres sèment la terreur dans Brazzaville », 16/07/2016.

²³ Soit environs 1 500 euros.

²⁴ SMITH Elie, art.cit.

²⁵ *Brazzaneews*, « Brazzaville : enlèvements et assassinats des jeunes gens et filles dans les quartiers sud de Brazzaville », 08/11/2015.

²⁶ Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH), « Les mamans de Brazzaville excédées par les rafles de leurs enfants ont tentés de manifester nues avec les chapelets dans la ville », 26/07/2016.

²⁷ *Ibid.*

localités du Pool, à l'aide des hélicoptères de combat [...] Ces affrontements ont naturellement poussé les populations civiles à se réfugier dans les forêts pour les unes, ou à gagner Brazzaville à pied, pour les autres [...] Plusieurs analystes pensent que, au lieu d'incriminer le Pasteur Ntumi d'être le commanditaire des attaques des commissariats de police du 4 avril 2016 ou de l'incendie de 9 véhicules perpétré le 12 avril 2016 sur la route Brazzaville-Pointe-Noire, ne pourrait-on pas penser aussi que ces attaques aient été l'œuvre des activistes armés » par Jean-François Ndenguet et d'autres personnalités liées au pouvoir congolais.²⁸

²⁸ DOMBE BEMBA Ghys Fortuné, art.cit.

Bibliographie

(Sites web consultés en novembre 2017)

Médias

RFI, « Congo: le journaliste Ghys Fortuné Dombé Bemba inculpé », 14/01/2017.
<http://www.rfi.fr/afrique/20170114-congo-medias-talassa-journaliste-ghys-fortune-dombe-bemba-inculpe>

Zenga-mambu.com, « Simulacres d'attaques sur Brazzaville : Sassou accorde le permis de tuer aux 12 apôtres », 01/11/2016.
<http://zenga-mambu.com/2016/11/01/simulacres-dattaques-sur-brazzaville-sassou-accorde-le-permis-de-tuer-aux-12-apotres/>

Association UNION-CONGO, « Communiqué de presse : Jean-François Ndenguét doit cesser de prendre le Pool pour son assurance-vie », 01/10/2016.
<https://blogs.mediapart.fr/jecmaus/blog/031016/congo-brazza-jean-francois-ndenguét-doit-cesser-de-prendre-le-pool>

Paris Match, « Congo-Brazzaville : "Ne ramassez pas les corps !" », 15/09/2016.
<http://www.parismatch.com/Actu/International/Congo-Brazzaville-N-allez-pas-ramassez-ces-corps-1068667>

Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH), « Les mamans de Brazzaville excédées par les rafles de leurs enfants ont tentés de manifester nues avec les chapelets dans la ville », 26/07/2016.
<http://www.frtdh.org/fr/audio/les-mamans-de-brazzaville-excedees-par-les-rafles-de-leurs-enfants-ont-tentes-de-manifester-nues-avec-les-chap-327.html>

Brazzanews, « Jean François Ndenguét et ses 12 Apôtres sèment la terreur dans Brazzaville », 16/07/2016.
<https://www.facebook.com/brazzanews1/photos/pb.239275656235687.-2207520000.1468677206./670459766450605>

Le Monde, « Répression à huis clos au Congo-Brazzaville », 30/04/2016.
http://www.lemonde.fr/international/article/2016/04/30/repression-a-huis-clos-au-congo-brazzaville_4911431_3210.html

DOMBE BEMBA Ghys Fortuné, « (Congo-Brazzaville) La traque de Ntumi dans le Pool : Un prétexte pour justifier l'intervention de la G.R », Blog *Congonews-Brazzaville*, 23/04/2016.
<https://blogs.mediapart.fr/jecmaus/blog/230416/la-traque-de-ntumi-dans-le-pool-un-pretexte-pour-justifier-l-intervention-de-la-gr>

BERI Jean-Claude, « Congo-Brazzaville : La république des soldatesques », *Dac-presse.com*, 02/12/2015.
<http://www.dac-presse.com/actualites/10-politique/2802--congo-brazzaville-la-republique-des-soldatesques.pdf>

Demainlenouveauecongobrazzaville.org, « L'Etat terroriste du Congo doit libérer Paulin Makaya », 24/11/2015.
<http://www.demainlenouveauecongobrazzaville.org/tag/demain%20le%20congo%20brazzaville/48>

SMITH Elie, « Les miliciens de Jeans François Ndenguet arrêtés dans les quartiers sud, viennent d'être libérés avec en prime 1.000.000 CFA à chacun », *Sukissa*, 11/11/2015.

<http://www.sukissa.co.uk/?p=16065>

Brazzanews, « Brazzaville : enlèvements et assassinats des jeunes gens et filles dans les quartiers sud de Brazzaville », 08/11/2015.

<http://brazzanews.fr/2015/11/brazzaville-enlevements-et-assassinats-des-jeunes-gens-et-filles-dans-les-quartiers-sud-de-brazzaville/>

Le Monde, « Congo : plusieurs morts dans des heurts à cinq jours du référendum constitutionnel », 21/10/2015.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/10/21/congo-plusieurs-morts-dans-des-heurts-a-cinq-jours-du-referendum-constitutionnel_4793520_3212.html

RFI, « Congo-Brazzaville: l'opposition dans la rue contre le référendum », 20/10/2015.

<http://www.rfi.fr/afrique/2min/20151020-congo-brazzaville-opposition-rue-contre-referendum-reforme-constitution-troisi>

Pagesafrik, « Élie Smith expulsé du Congo : Brazzaville invoque des « actes et propos séditieux et subversifs », 27/009/2014.

<http://pagesafrik.info/elie-smith-expulse-congo-brazzaville-invoque-actes-propos-seditieux-subversifs/>

Vidéo

Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH), « L'escadron de la mort (Douze apôtres) démasqué par le Forum le 20 octobre 2015 », vidéo mise en ligne sur YouTube le 28 mai 2016.

<https://www.youtube.com/watch?v=4qZ8rbjwALI>